

24^{ème} PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

visant à instaurer la parité entre les femmes et les hommes au sein des représentants élus des parents d'élèves.

Présentée par

Audric BARRET, Jules CHATTE, Lucas CHAVET, Pierre CHRISTIANY, Clara DAZY, Tom DELFORTERIE, Tobias DONAT, Ilan FAGUNDES PEREIRA, Angéline FERNANDES, Kerian GENGOUX, Lily GODART, Even HUBERT, Clément JAMET, Jane LAVIALLE, Eddy RENOLLET, Hugo THOMAS, Maëlys WIART

Elèves de la classe de CM2 du groupe scolaire des Vannelles
Bogny sur Meuse
Académie de Reims

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Nous constatons qu'en 2020, la France a encore besoin d'une loi pour établir la parité femmes/ hommes aux élections. Dans notre école, il n'y a aucune parité concernant les représentants élus des parents d'élèves.

Depuis quatre ans, seules des femmes se présentent pour siéger au conseil d'école. Une élève de la classe a dit "C'est normal, les papas travaillent." Nous avons longuement débattu sur cette phrase et après avoir mené "l'enquête", nous avons appris que les mères élues travaillent toutes ! Le travail n'est donc pas un obstacle.

Nous souhaitons que les hommes se présentent aussi. Notre loi aide les pères qui n'osent pas se présenter, à le faire. Elle incite les femmes à partager le temps consacré à notre éducation et à laisser les hommes s'impliquer davantage.

Sur le site internet de l'Observatoire des inégalités, nous avons constaté que le temps moyen journalier consacré par les femmes au travail domestique, temps consacré aux enfants compris,(de 1 999 à 2 010) a baissé de 22 minutes, alors que celui des hommes n'a augmenté que d'une minute. Les femmes ont su s'organiser pour gérer leur travail et leur famille donc les hommes peuvent le faire aussi.

Les femmes et les hommes, grâce à notre loi, peuvent justifier leur absence au travail, lors des trois conseils d'école.

Au lieu de chercher à amener les femmes au niveau des hommes, notre loi amène les hommes au niveau des femmes en changeant le regard que les adultes ont sur leur rôle de parent. Nous espérons même que notre loi change les habitudes de chacun(e) à la maison et qu'elle change les mentalités aussi bien du côté des femmes que du côté des hommes.

L'égalité au quotidien, ça commence à l'école !

PROPOSITION DE LOI

Article 1er

Toute liste de représentants de parents d'élèves de l'école comporte autant de femmes que d'hommes.

Article 2

L'école fournit un justificatif d'absence aux employeurs des parents élus pour qu'ils puissent assister aux conseils d'école et pour que les parents qui travaillent puissent se présenter.

Article 3

Une campagne publicitaire nationale est lancée pour faire connaître la loi :
" la parité : ça commence à l'école : engagez-vous !"